

Un lieu de soins et de mémoire

En 2023, le centre Jean-Moulin devient le lieu de commémoration officiel, pour le département de l'Essonne, de la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.

En décembre 2021, avec l'accord de l'Union mutualiste d'initiative santé (UMIS) et de l'Union des mutuelles d'Île-de-France (UMIF), propriétaires du centre Jean-Moulin, et en partenariat avec Olivier Corzani, maire de Fleury-Mérogis, et Jean-Valère Baldacchino, directeur de l'ONaCVG⁽¹⁾ de l'Essonne, l'Association des déportés et internés, résistants et patriotes (ADIRP) de l'Essonne a déposé un dossier de demande de reconnaissance du centre Jean-Moulin comme lieu de commémoration officiel, pour le département de l'Essonne, de la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation. Le 22 juillet 2022, le préfet de l'Essonne a apporté une réponse favorable à ce projet.

Le centre Jean-Moulin a été créé à l'initiative des fondateurs de la Fédération nationale des déportés et internés, résistants et patriotes (FNDIRP), Frédéric-Henri Manhès et Marcel Paul, sous l'impulsion du D^r Louis-François Fiches, qui pense que, pour recommencer une vie, pour se reconstruire, il faut un métier et ce d'autant plus que les pensions pour aider les déportés n'existent pas.

C'est ainsi que, le 8 novembre 1948, la FNDIRP a ouvert le centre de postcure et de réadaptation professionnelle « Jean-Moulin » dans la propriété du château du Val Fleury – situé en 1945 dans le périmètre de la Seine-et-Oise – acquis par la fédération en 1947 par une souscription exceptionnelle auprès des déportés, internés et familles et de l'aide du Comité central des œuvres sociales d'EDF – GDF.

Il a été créé pour accueillir en postcure les déportés atteints de

tuberculose et autres infections pulmonaires et osseuses et pour réinsérer professionnellement tous ceux qui ne pouvaient reprendre leur ancien métier ou qui avaient besoin d'acquérir une formation.

Plus de 1 000 anciens déportés et internés ont ainsi bénéficié des services du centre Jean-Moulin. De fait, c'est un lieu de mémoire où des centaines de déportés sont venus se soigner et réapprendre à vivre. Il reste aujourd'hui un symbole fort des actions de la FNDIRP, qui lui donne toute sa légitimité pour devenir dès 2023 le lieu départemental officiel de la commémoration de la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.

Une sculpture pour mémoire

La sculpture « Héritage et Mémoire de la Déportation », réalisée par Raimond Hommet et inaugurée le 30 novembre 1999, s'est intégrée dans l'histoire du centre Jean-Moulin et trouve naturellement sa place dans le parc.

Afin de tenir compte du changement de périmètre de la commémoration (du niveau communal au niveau départemental) il est nécessaire de réaliser un aménagement paysager autour de la sculpture « Héritage et Mémoire de la Déportation ». Un projet nous a été soumis par M. Hommet (voir ci-contre). Pour la réalisation de ce projet, l'ADIRP de l'Essonne est en recherche de mécénat.

BRIGITTE FORT-VERNIÈRE

■ Pour tout renseignement, vous pouvez contacter sa présidente : b.fort.verniere@free.fr

(1) Office national des combattants et des victimes de guerre.



Présentation, par Raimond Hommet, de son projet inauguré le 30 novembre 1999 : « Ma sculpture s'axe autour de l'interaction entre le passé et le présent, entre le souvenir des morts et des souffrances traversées et la mémoire vivante transmise aux générations futures. J'ai voulu une installation qui prenne ancrage dans le terreau de la mémoire et qui s'épanouisse dans l'air du futur (...) »



Dans le cadre de cette nouvelle dimension départementale, l'artiste a proposé, en 2022, un projet d'aménagement paysager autour de son œuvre.

Cérémonie du 30 avril 2023

Le 30 avril 2023, le centre Jean-Moulin sera pour la première fois le lieu de la cérémonie officielle de la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.

Elle aura lieu face à la sculpture inaugurée le 30 novembre 1999 et

réalisée grâce à une souscription nationale auprès des déportés. Sur invitation du préfet du département de l'Essonne et du maire de Fleury-Mérogis.

■ La cérémonie aura lieu à 11 heures, 8, rue Roger-Clavier à Fleury-Mérogis.